

Dans le cadre du projet d'agenda 21 local de Saint-Félicien
Formulaire de présentation de projets pour les promoteurs

Coordonnées

Nom du promoteur : _____

Statut légal : _____

Téléphone : _____

Nom du répondant et fonction : _____

Titre du projet : _____

Description du projet : _____

Contexte dans lequel le projet s'inscrit : _____

Niveau d'avancement du projet

Au commencement

En cours, précisez : _____

Complété

Type de projet

1. Projet immatériel

Projet ponctuel n'impliquant pas l'acquisition de biens matériels d'envergure, par exemple: politique, réglementation, recherche, rassemblement, sensibilisation, promotion

2. Projet matériel

Projet permanent impliquant l'acquisition d'un ou plusieurs biens matériels, par exemple: construction d'une voie de contournement, aménagement d'un nouveau parc urbain, ouverture d'une entreprise privée, création d'un OBNL

1. À qui s'adresse le projet? Qui pourra en bénéficier? Qui le réalisera?

Les citoyens, précisez : _____
Les jeunes, précisez : _____
Les aînés, précisez : _____
Les familles, précisez : _____
Les étudiants, précisez : _____
Les travailleurs, précisez : _____

Les enfants, précisez : _____
Les parents, précisez : _____
Les entreprises, précisez : _____
Les associations, précisez : _____
Les entrepreneurs, précisez : _____
Autres, précisez : _____

**2. Y a-t-il des entreprises et/ou des organismes qui participent à la réalisation de votre projet ?
Lesquels ?**

3. Concernant le financement du projet :

a) Quel est l'ordre de grandeur du projet, en terme de budget?

- Moins de 10 000\$
- Entre 10 000\$ et 100 000\$
- Entre 100 000\$ et 1 000 000\$
- Plus de 1 000 000\$

b) Y a-t-il d'autres partenaires financiers associés au projet (à quel pourcentage)?

Partenaires	Pourcentage (%)

c) Y a-t-il des besoins pour d'autres types de financement? Si oui, précisez.

4. Quelles sont les retombées du projet sur les collectivités?

En répondant aux sous questions a et b, vous fournissez le matériel nécessaire au comité de parrainage de l'Agenda 21 local de Saint-Félicien pour déterminer l'apport de votre projet à l'atteinte des objectifs généraux de l'Agenda 21 local et à ceux du développement durable en général.

a) En terme de contribution aux objectifs de l'Agenda 21 local de Saint-Félicien

Un Agenda 21 local :

À la suite de la rencontre internationale du Sommet de la Terre à Rio, en 1992, plus de 130 pays se sont engagés à élaborer et appliquer des stratégies de DD. Ils ont signé une entente en vue de la mise en oeuvre nationale, régionale et locale du DD. d'où l'Agenda 21, c'est-à-dire un agenda de Développement Durable pour le XXI^e siècle.

Un Agenda 21 local, c'est un exercice collectif permettant aux citoyens d'agir sur le développement de leur municipalité.

Les objectifs de l'agenda 21 local de Saint-Félicien se regroupent en trois aspects : **le territoire, les gens et les activités.** Chacun des aspects sera observé sous trois angles de vue qui nous permettent d'intégrer le développement durable : **le cadre de vie, le milieu de vie et la qualité de vie.**

LE TERRITOIRE

Dans un premier temps, est-ce que le projet concerne directement ou indirectement les éléments du **territoire de Saint-Félicien** :

Sujet de discussion	3 angles de vue pour chaque sujet			Lien du projet Précisez :
	Cadre de vie	Milieu de vie	Qualité de vie	
Les quartiers et les habitations	Accessibilité à la propriété Diversité des habitations	Étalement urbain Reconversion des résidences	Tranquillité dans les quartiers	
Les rivières	Développement d'infrastructures	Mise en valeur des rivières Protection des rivières	Accès à la rivière pour tous	
La protection du sol et de l'eau	Répartition des investissements Localisation activités industrielles	Qualité de l'eau des rivières	Qualité de l'eau potable	
Le paysage	Localisation activités industrielles	Cadre bâti (affichage, résidences, usines, commerces, etc.)	Patrimoine	

LES GENS

Deuxièmement, est-ce que le projet concerne directement ou indirectement les gens de Saint-Félicien :

Sujet de discussion	3 angles de vue pour chaque sujet			Lien du projet Précisez :
	Cadre de vie	Milieu de vie	Qualité de vie	
Les loisirs	Répartition équitable des investissements municipaux	Localisation des infrastructures	Équilibre entre culture et sports Équilibre entre tranches d'âges	
Le soutien aux personnes	Les infrastructures (santé et communautaire) Répartition des investissements	La démographie	Les personnes âgées La vie communautaire La pauvreté	
L'information, l'éducation et la participation	Qualité de l'information diffusée Infrastructures	Participation activités politiques et municipales Représentation équitable	Formation Vie citoyenne	
Les jeunes	Relève Emplois et entrepreneuriat	Exode des jeunes	Répondre à leurs aspirations (socioculturel, emplois)	
Les déplacements sur le territoire	Circuit cyclable et piétonnier pour touristes	Possibilité d'usage alternatif à la voiture en ville	Sécurité routière	

LES ACTIVITÉS

Finalement, est-ce que le projet concerne directement ou indirectement les activités de la ville de Saint-Félicien :

Sujet de discussion	3 angles de vue pour chaque sujet			Lien du projet Précisez :
	Cadre de vie	Milieu de vie	Qualité de vie	
L'agriculture	Cohabitation avec activités commerciales et tourisme	Protection des sols de qualité	Cohabitation avec secteur résidentiel	
Le tourisme	Rétention des touristes Diversification de l'offre	Répercussions des activités sur l'environnement	Offre socioculturelle Offre en loisirs et sports	
Les emplois	Diversité des emplois Entrepreneuriat	Travailler dans la ville de Saint-Félicien	Partage des emplois Équilibre travail - famille	
Le centre-ville	Activités commerciales Tourisme	Cadre bâti Patrimoine	Cohabitation avec résidentiel Diversification commerciale	

b) En terme d'objectifs de développement durable en général

Définition :

Un développement soutenable (*durable*), c'est s'efforcer de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité de satisfaire ceux des générations futures »

Commission Brundtland, 1987

Le développement durable se déploie dans 5 aspects distincts, soient les aspects sociaux, économiques, la gestion du territoire, la gestion des ressources et la gouvernance. À l'aide des exemples d'objectifs associés à chacun des aspects, veuillez déterminer si les répercussions de votre projet contribuent (directement ou indirectement) à l'intégration du développement durable dans la municipalité de Saint-Félicien.

Aspects sociaux

	oui	non	Si oui, précisez
A. Développer le tissu social <ul style="list-style-type: none">– Le tissu social concerne les relations entre les individus, les organisations, les familles, les générations, la municipalité, etc.– Ex. : en favorisant l'émergence d'un sentiment d'appartenance, l'équité entre génération, en créant des partenariats.– Ex. : en faisant la promotion d'un équilibre travail-famille et de bonnes conditions de travail (Ex. : permettre aux employés de passer plus de temps avec leur famille.)			
B. Changer les habitudes de vie et le mode de vie (alimentation, vêtements, comportements, consommation) <ul style="list-style-type: none">– Les habitudes de vie de la population ont des répercussions sur plusieurs aspects, comme la santé, la pollution, le développement économique, la pauvreté, etc.– Ex. : encourager l'achat local améliore la situation de l'économie, encourager la marche et le vélo pour les déplacements de courtes distances améliore la santé des gens et contribue à ne pas augmenter inutilement les émissions de gaz, etc.			
C. Promouvoir, maintenir ou adapter le système d'éducation <ul style="list-style-type: none">– La population et ses besoins évoluent continuellement et l'éducation offerte doit s'y adapter.– Ex. : intégrer la vision de la municipalité à l'enseignement déjà en cours, encourager les périodes de stage des étudiants du collège dans les organisations félicinoises, etc.			
D. Maintenir la sécurité civile et publique <ul style="list-style-type: none">– La ville de Saint-Félicien propose un milieu de vie tranquille et sécuritaire à ses citoyens.			

Aspects économiques

	oui	non	Si oui, précisez
<p>A. Moderniser, adapter et améliorer l'appareil de production des biens et services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le milieu des affaires évolue rapidement et les organisations doivent le prévenir et s'y adapter. - Ex. : en stimulant l'innovation par la recherche et le développement (R & D), en profitant des nombreux programmes de diversification et d'implantation offerts par les gouvernements et leurs organismes de développement économique, etc. 			
<p>B. Introduire de bonnes pratiques d'échanges commerciales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les échanges entre organisations et entre les organisations et leur clientèle ont des répercussions sociales, environnementales et économiques qu'il faut considérer. - Ex. : en développant en priorité le marché intérieur local et régional, puis national; en respectant les produits déjà en place ou les équivalents dans le pays visé par les exportations, surtout en ce qui concerne les denrées de base; en éliminant l'exportation (et l'importation) de produits et de services nuisibles ou qui compromettent la souveraineté culturelle des pays auxquels ils sont destinés; en faisant la promotion du commerce équitable entre les pays, etc. 			
<p>C. Introduire de bonnes pratiques en matière d'investissements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsqu'un individu ou une organisation investit, il acquiert un pouvoir d'influence sur le développement. En choisissant ses investissements, il est possible de respecter certains principes conformes au développement viable. - Ex. : en donnant priorité à l'investissement local et régional; en encourageant l'investissement responsable auprès des citoyens, des entreprises et des corporations; en développant un meilleur soutien logistique et financier aux individus, aux entreprises et aux corporations 			

Aspects gestion du territoire

	oui	non	Si oui, précisez
<p>A. Améliorer l'aménagement et la répartition spatiale du milieu bâti</p> <ul style="list-style-type: none"> - La ville est formée d'un ensemble d'infrastructures (habitations, rues, commerces, piste cyclable, trottoirs, etc) qui reflète et détermine la nature des gens et des activités sur le territoire. La municipalité peut adapter et modifier cet ensemble par ses règlements et son plan d'urbanisme pour qu'il réponde aux aspirations des résidents présents et à venir. - Ex. : en densifiant les agglomérations; en améliorant l'habitabilité et la qualité de vie dans le centre des agglomérations, petites ou grandes; en préservant et améliorant les paysages habités urbains et ruraux 			
<p>B. Améliorer la répartition rural-urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une municipalité peut tirer profit d'une juste répartition des activités et services offerts (commerces, infrastructures, etc.) dans le centre de son territoire et aux extrémités afin de répondre aux besoins des résidents et pour encourager le développement de 			

<p>l'économie de toutes les agglomérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> Ex. : en déployant les activités économiques et les services sur le territoire et en évitant les conflits d'usage; en allouant équitablement les fonds et les ressources financières sur le territoire et entre les zones urbaines et rurales, etc. 			
---	--	--	--

Aspects gestion des ressources

	oui	non	Si oui, précisez
<p>A. Respecter les principes d'écologie industrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> Le secteur industriel participe fortement à la détérioration de l'environnement. Plusieurs moyens sont disponibles pour diminuer ces impacts. Ex. : en réduisant les atteintes à l'environnement immédiat et global dans la production de biens et services en modernisant l'équipement; en intégrant ISO 14000 à l'organisation; en participant à des colloques, forums ou formations sur les technologies de pointe, etc. 			
<p>B. Atteindre une gestion optimale des ressources non renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> Certaines ressources utilisées pour produire les biens et services ou dans les activités quotidiennes ne sont pas renouvelables, comme les minéraux et le pétrole. Les individus et les organisations doivent planifier leur utilisation pour qu'elle soit réduite au maximum afin de permettre à la ressource en question de demeurer disponible pour des utilisations futures. Ex. : former les utilisateurs d'équipements motorisés (voiture, chariots élévateurs, camion de transport de marchandise, etc) à utiliser plus efficacement leur appareil (surveillance du RPM des véhicules, diminution de la vitesse, etc); renouveler la flotte d'équipements motorisés pour diminuer la consommation d'énergie, etc. 			
<p>C. Atteindre une gestion optimale des ressources renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> Certaines ressources utilisées dans la production de biens et services ou lors des activités quotidiennes sont renouvelables, comme l'eau. Il faut toutefois s'assurer de ne pas gaspiller ou utiliser inutilement ces ressources en se fiant sur leur renouvellement. Ex. : obliger l'installation d'économiseurs d'eau dans les nouvelles constructions; changer les habitudes de consommation : encourager la modernisation d'équipement domestique ou industriel utilisant l'eau (lave-vaisselle, etc); protéger et maintenir les installations municipales d'approvisionnement en eau, etc. 			
<p>D. Atteindre une gestion optimale des matières résiduelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Les individus et les organisations doivent s'efforcer de diminuer la production de déchets pour contribuer à la protection de leur environnement immédiat et global. Ex. : en obligeant l'élaboration et le suivi de plan de gestion des matières résiduelles dans les organisations; En adoptant des habitudes de vie qui impliquent une diminution à la source des déchets; en obligeant les commerçants à réduire leur emballage, etc. 			
<p>E. Atteindre une gestion optimale des matières dangereuses et radioactives</p>			
<p>F. Atteindre une gestion optimale des ressources</p>			

<p>énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les individus, les organisations et les municipalités doivent contribuer à la réduction à la base de la consommation d'énergie (ex. : hydroélectricité). – Ex. : diffuser l'information relative aux programmes de subvention aux diminutions d'Hydro-Québec; proposer des bâtiments éco efficaces (ex. : toits verts, énergie solaire, etc.); promouvoir les autres sources d'énergie, etc. 			
G. Réduire au minimum les atteintes aux écosystèmes et à la biodiversité			
<p>H. Choisir les bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ex. : en réduisant l'utilisation des biens ou des services exigeants en termes de matières/énergie/espaces et en évaluant les alternatives; en utilisant des matériaux renouvelables ou recyclables lors de constructions et de rénovations; en favorisant les technologies éco efficaces lors de la construction ou la rénovation de nouveaux bâtiments 			

Aspects gouvernance

	oui	non	Si oui, précisez
<p>A. Créer des partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ex. : la réalisation du projet réunit plusieurs organisations; en associant le secteur privé et le secteur public pour la réalisation d'un projet; en intégrant un projet dans les orientations de la planification territoriale (plan d'urbanisme de la municipalité), etc. 			
<p>B. Respecter les principes d'éthique des affaires publiques et privées</p> <ul style="list-style-type: none"> – Cet aspect concerne le respect des principes découlant des droits et liberté de la personne dans les activités d'une organisation. – Ex. : respecter un code d'éthique pour la recherche scientifique, etc. 			
<p>C. Respecter et améliorer le processus de représentation</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ex. : permettre à tous les genres d'individus de se présenter aux élections; exiger la transparence d'un gouvernement municipal en assistant aux séances publique et en posant des questions, etc. 			
<p>D. Renforcer l'autonomie des communautés ou groupes</p> <ul style="list-style-type: none"> – Confier les questions et les tâches à l'échelon le plus proche (et le plus apte) de ceux qui reçoivent les biens ou les services résultant de l'activité de gestion. – Ex. : interroger les résidents d'un quartier sur leurs priorités en matière d'investissements municipaux, etc. 			

Si le projet que vous soumettez est immatériel, ne répondez pas à cette question

8. Toujours en terme d'objectifs du développement durable, est-ce que les projets de type matériel respectent les éléments suivants dans le déploiement de leur projet.

Cette question est encore une fois divisée en respectant les cinq aspects du développement durable, comme à la sous question 8 b. Toutefois, celle-ci a pour objectif de mesurer le respect des éléments suivants lors du déploiement du projet par le promoteur, donc lors de sa réalisation. Il ne faut pas considérer les impacts ou les répercussions, mais plutôt la réalité à l'intérieur de l'organisation du promoteur.

Aspects sociaux

	oui	non	Si oui, précisez
A. Santé et prévention – Ex. : en s'assurant que leurs employés bénéficient d'un milieu de travail sain et sécuritaire; en tentant d'améliorer les habitudes de vie des employés par des programmes de sensibilisation, etc.			
B. Ressources humaines – Ex. : en tentant d'impliquer et de motiver les employés par diverses mesures; en proposant des mesures et des horaires facilitant l'équilibre entre la vie professionnelle (temps passé au travail) et personnelle (temps passé à la maison), etc.			
C. Répartition de la richesse – Il est souhaitable que la richesse générée par un projet soit répartie équitablement parmi les créateurs de cette richesse (travailleurs par exemple). – Ex. : en optant pour des mécanismes de redistribution des bénéfices; en adoptant le modèle des coopératives, etc.			
D. Droits et justice – Cet aspect concerne le respect de la liberté d'expression, d'association et de l'équité dans l'embauche.			

Aspects économiques

	oui	non	Si oui, précisez
A. Emploi – Ex. : en créant des emplois de qualité, diversifiés et en complémentarité de ceux offerts sur le territoire; en offrant des conditions de travail intéressantes.			

Aspects Gestion du territoire

	oui	non	Si oui, précisez
A. Localisation optimale sur le territoire – En contribuant, par sa localisation, à structurer l'ensemble du territoire (Ex. : attirer de nouvelles clientèle ou entreprises, permettre la création d'emplois dans un milieu éloigné, etc.) – Ex. : en étant localisé au centre-ville, un projet contribue à densifier cette agglomération, etc.			
B. Ancrage territorial – Ex. : En étant de propriété locale; En favorisant les achats locaux			

Aspects Gestion des ressources

	oui	non	Si oui, précisez
A. Matériaux – Ex. : en faisant un usage durable des matières premières à la disposition dans une optique d'éco efficacité dans ses installations, sa production, son emballage.			
B. Énergie – Ex. : en faisant un usage durable de l'énergie à sa disposition dans une optique d'éco efficacité dans ses installations, sa production, son transport, son emballage.			
C. Eau – Ex. : en faisant un usage durable de l'eau à sa disposition dans une optique d'éco efficacité dans ses installations, sa production et son emballage.			
D. Nature des produits et services – Le produit ou le service généré par le projet est-il le moins exigeant en termes de ressources, d'énergie et d'espaces. – Ex. : en optimisant la durabilité et la polyvalence du produit, etc.			

Aspects Gouvernance

	oui	non	Si oui, précisez
A. Processus d'évaluation – Ex. : en étant transparent dans la présentation et la diffusion de l'information relative au projet, etc.			
B. Canal de communication – Ex. : en étant disposé à informer et à entamer le dialogue avec la collectivité; en établissant des processus de consultations avec la population.			
C. Arrimage à la collectivité – Ex. : en contribuant à solutionner les enjeux priorités par la collectivité locale et régionale : En s'informant de la priorisation des enjeux à la population, etc.			

Deux projets d'Agenda 21 locaux au Québec

Outre Saint-Félicien et le CQDD, une autre ville, Sorel-Tracy, participera à ce projet pilote qui réunit plusieurs autres partenaires : le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM), Mme Christiane Gagnon, Ph.D, chercheure du Centre de recherche interuniversitaire sur le développement territorial de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et M. Jean-Philippe Waaub, Ph.D. du Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Notons que ce projet est rendu possible grâce à un financement multipartite de 20 000\$ de la part des deux municipalités impliquées, et de 148 555\$ de la part du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et son partenaire financier, le gouvernement du Québec.

Les partenaires :



SOREL-TRACY



